



SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION DU FONDS DU LIVRE DU CANADA (2012-2013 à 2017-2018)

APERÇU

LE FONDS DU LIVRE DU CANADA (FLC) est administré par la Direction générale des industries culturelles du Patrimoine Canadien (PCH). Il vise à assurer un accès à une grande diversité de livres d'auteurs canadiens tant au pays qu'à l'étranger, en favorisant une industrie du livre forte qui publie et commercialise des livres d'auteurs canadiens.

LE FLC OCTROIE DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (S et C) à l'industrie canadienne du livre pour appuyer la création et la diffusion de livres d'auteurs canadiens et encourager leur consommation par des lecteurs du monde entier.

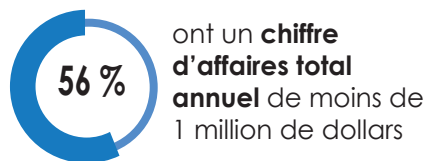
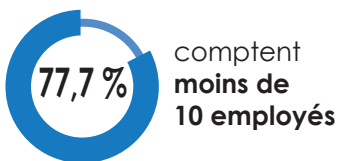


Soutien aux éditeurs (SAE)



30,7 M\$ EN MOYENNE, **246 éditeurs canadiens** par année obtiennent des fonds pour **financer la production, la commercialisation et la distribution** de livres d'auteurs canadiens.

La plupart des bénéficiaires du SAE sont des éditeurs de petite et de moyenne tailles :



Soutien aux organismes (SAO)



5,6 M\$

57 PROJETS ONT ÉTÉ APPROUVÉS par année, en moyenne, pour la mise en oeuvre de projets menés par des associations et des organismes de l'industrie. Ces projets ont appuyé des initiatives de commercialisation collective et renforcé l'infrastructure de l'industrie.

PERTINENCE

LE FLC S'HARMONISE avec la vision du gouvernement du Canada et de PCH pour les industries créatives : **préserv**er une **industrie viable et concurrentielle** qui crée une diversité de contenu culturel et qui en assure l'accès au Canada et à l'étranger.

RÔLE

LES BÉNÉFICIAIRES DU FLC ont joué un **rôle important sur les plans économique et culturel.**



2 511
emplois en moyenne par année



587 M\$
recettes annuelles moyennes



6 575
nouveaux livres d'auteurs canadiens publiés, en moyenne par année, dans les **deux langues officielles**

VIABILITÉ

SANS LE FLC, certains, en particulier les **petits éditeurs**, n'auraient pas été viables.

4,4 %

Marge bénéficiaire moyenne des bénéficiaires du FLC (par rapport à 10,2 %* pour l'industrie canadienne de l'édition en 2016)

*Inclut les entreprises de propriété étrangère

FINANCEMENT

LE VOLET SAO se caractérise par un **niveau élevé d'appui à l'égard de projets récurrents**. Il y a peu de latitude pour accepter de nouveaux projets novateurs ou de nouveaux demandeurs.

De 2012-2013 à 2017-2018 :

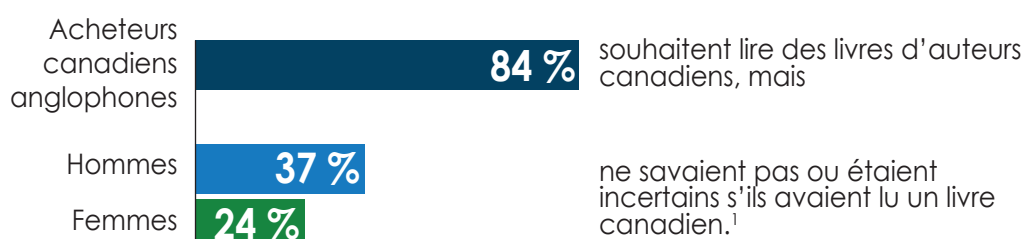
1,7 fois plus de demande que de fonds disponibles

99,1 % des demandes approuvées émanaient de demandeurs récurrents

0,9 % des demandes approuvées émanaient de nouveaux demandeurs

VISIBILITÉ

IL FAUT METTRE L'ACCENT sur l'**augmentation de la visibilité** des livres canadiens.



¹Statistique Canada. 2018. *Le Quotidien. L'industrie de l'édition du livre*, 2016.



EFFICACITÉ

LE SOUTIEN DU FLC a permis à un vaste éventail d'éditeurs canadiens de produire, de commercialiser et de distribuer une diversité de livres d'auteurs canadiens au pays et à l'étranger.

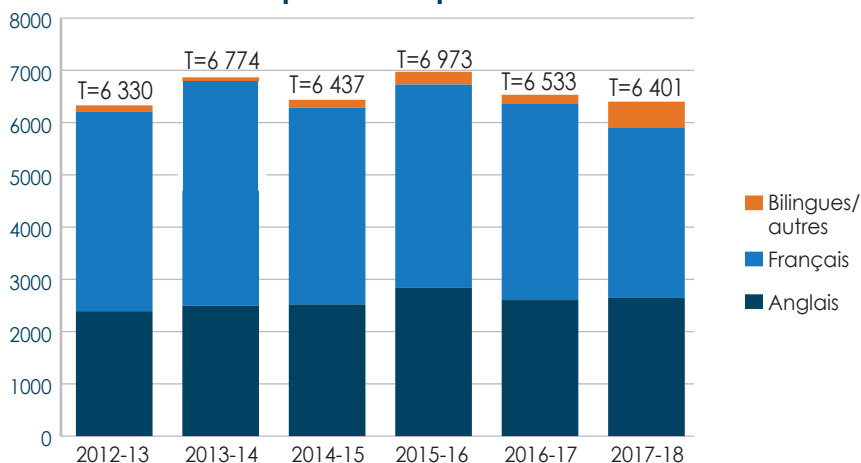
- Pendant la période d'évaluation, un montant de **183,6 M\$** a été accordé annuellement à **246 éditeurs**, qui représentaient les deux langues officielles, l'ensemble des régions du pays et les différents segments de marché, y compris les **éditeurs autochtones et de communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)**.
- En moyenne, **6 575 nouveaux titres** par année ont été publiés grâce au FLC (cible de 6 000).



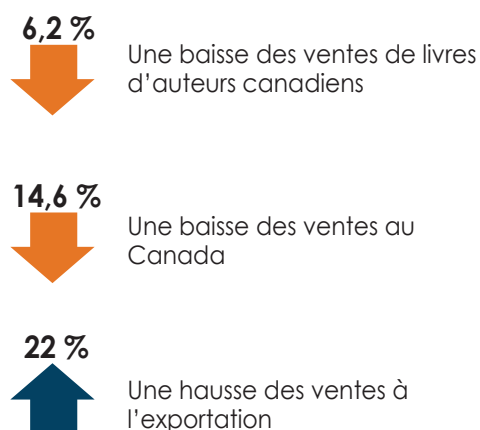
Le soutien accordé par le FLC a permis à des éditeurs de commercialiser leurs livres à l'étranger.

- Un **supplément à l'exportation** de **3,15 M\$** par année a été accordé à **163 éditeurs** en moyenne.
- La somme de **750 k\$** par année a été accordée à Livres Canada Books pour l'administration du **Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger** au nom du FLC.

Nombre de livres d'auteurs canadiens financés par le FLC par année



Pendant la période d'évaluation, il y a eu :



EFFICIENCE

LA FORMULE DE FINANCEMENT du volet SAE est un **mécanisme objectif et efficace** de répartition des fonds à une large gamme de demandeurs récurrents. Le volet SAO a introduit des mesures pour **assurer l'efficacité** ou pour **réduire le fardeau administratif** des bénéficiaires. Cependant, **le volet SAO pourrait continuer d'accroître son efficacité**.

Possibilités d'**accroissement de l'efficacité** du volet SAO :



Accroître le recours à un processus simplifié pour l'examen des dossiers.



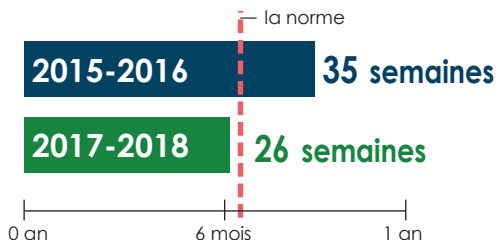
Accroître le recours au financement pluriannuel.

Considérations à l'échelle gouvernementale en matière de politiques

Le FLC :

- ✓ A aidé le gouvernement du Canada à assumer ses responsabilités au chapitre de la **promotion des deux langues officielles** en finançant les secteurs de l'édition de langue française et de langue anglaise.
- ✓ A ciblé particulièrement les éditeurs **autochtones** et les éditeurs de **communautés de langue officielle en situation minoritaire**.
- ✓ A appuyé l'initiative d'innovation et d'expérimentation de PCH en entreprenant **des projets d'expérimentation**.
- ✓ Aidera le gouvernement fédéral à respecter les engagements pris par le Canada lors de l'adoption du **Traité de Marrakech** en 2016.

Normes de service



Pour le volet SAO, le nombre de semaines nécessaires pour prendre une décision de financement s'est amélioré de 2015-2016 à 2017-2018, **passant sous la norme de service de 28 semaines**.

Recommandations

Il est recommandé au sous-ministre adjoint principal du Secteur des affaires culturelles de :

- #1** Prendre des mesures pour **appuyer l'industrie de l'édition de propriété canadienne à surmonter les obstacles** liés à la découverte, à la commercialisation et à la promotion des livres d'auteurs canadiens, notamment en répondant aux besoins d'information, aux lacunes en matière de capacités et de compétences et aux enjeux liés à l'infrastructure de commercialisation.
- #2** Évaluer les possibilités de **faciliter l'acceptation de projets nouveaux et innovateurs** dans le cadre du volet Soutien aux organismes.
- #3** Continuer **d'augmenter l'efficacité du processus d'évaluation** des demandes présentées au volet Soutien aux organismes par des demandeurs réguliers à faible risque dont les activités sont récurrentes annuellement.

